

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Nadine DURAND, Sylvie FEUILLADE, Pascale GERVAIS BORDIER, Mireille TOURAILLES, MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Guillaume PIC, Olivier PLANARD, Geert SCHILTMANS.

Etait excusé : M. Yohan FELICIEN

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Choix pour l'emprunt pour l'achat de la parcelle B405
- Attribution de l'indemnité de conseil du Receveur municipal, Indemnités de Monsieur le trésorier de St Chaptès
- Virement de crédit
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

II. Choix pour l'emprunt pour l'achat de la parcelle B405 (2019/0028) :

Monsieur le Maire expose que pour financer l'achat de la parcelle B405, il est nécessaire de contracter un emprunt. Il présente les deux offres qu'il a reçues de la caisse d'épargne et du crédit agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, un prêt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : achat parcelle B405

Montant : 220 000 €

Durée : 20 ans

Périodicité : annuel

Taux fixe : 0,98 %

Echéance : 12 166,83 € (1 an après le dépôt des fonds)

Frais de dossier : 0,15 %

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune et la Caisse d'Epargne.

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

III. Attribution de l'indemnité de conseil du Receveur municipal, Indemnités de Monsieur le trésorier de St Chaptès :

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

IV. Virement de crédit (2019/0029) :

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur le budget M14

Section dépenses d'investissement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 041/2151 → + 1 000,00 €
- Augmentation sur crédits alloués au compte 21/2111 → + 220 000,00 €

Section recettes d'investissement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 041/1328 → + 1 000,00 €
- Augmentation sur crédits alloués au compte 16/1641 → + 220 000 €

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

V. Questions diverses :

Le repas des aînés est fixé le samedi 25 janvier 2020 pour les plus de 62 ans.

La cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le samedi 18 janvier 2020 à 18h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.